



Grenoble, le 16 juillet 2019

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre
Ministre de l'Action et des
comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Réf. GG/DL/2019059

Monsieur le Ministre,

Guillaume
GONTARD

Sénateur
de l'Isère

Vice-président de
la commission
Aménagement du
territoire et
développement
durable

Je souhaite attirer votre attention sur les conséquences de la réforme engagée dans le cadre du projet du Comité Action Publique 2022 relative à la réorganisation des réseaux territoriaux du ministère de l'Action et des comptes publics.

Cette réforme fait l'objet de vives inquiétudes de la part des élus locaux aussi bien en milieu urbain que dans les territoires ruraux.

D'après les éléments portés à ma connaissance, en Isère le nombre de trésoreries de pleine compétence passerait de 37 à 11 et serait en grande majorité remplacées par des points d'accueil de proximité. Or les services envisagés dans ces points d'accueil seront très éloignés des missions de service public remplies aujourd'hui par les trésoreries. De plus, des interrogations subsistent sur la formation et le statut des agents qui seront présents dans ces points d'accueil de proximité : s'agira-t-il d'agents relevant de la fonction publique d'Etat ? Quelles seront dans le détail les missions qui leur seront confiées et avec quels moyens ? Quelles garanties d'emplois seront apportées pour maintenir un service public pérenne et de qualité sans transfert de charges vers les collectivités ? Bref autant de questions qui se posent et demeurent cruciales pour tenir les engagements fixés par le Gouvernement d'un service de finances publiques de plus grande qualité et de proximité.

Actuellement le fonctionnement des trésoreries en Isère s'inscrit dans un contexte de service public déjà très dégradé par des fermetures qui ont eu lieu pour certaines il y a moins de deux ans. En Isère, 500 emplois ont été supprimés en 10 ans et 300 pourraient être concernés dans les années à venir.

Depuis la dernière réorganisation, les collectivités ont pu mesurer les conséquences très directes du manque de personnel sur des retards de paiement de plus en plus fréquents auprès de leurs fournisseurs ou de prestataires dans le cadre de marchés publics. Le recul en matière de conseil et de disponibilité des agents dans les trésoreries pour accompagner les élus dans leurs démarches font également partie des constats quotidiens observés depuis la dernière réforme, conséquence directe de la réduction de personnel. La proposition d'implantation demain d'un cadre des finances publiques dans les EPCI apparaît comme une idée séduisante mais interroge sur l'exercice de la nécessaire séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable et n'apporte aucune garantie sur les moyens qui seront accordés.

Dans ce contexte, permettez-moi de douter du bien fondé de cette réorganisation qui s'accompagne d'un recul net en matière d'emploi et n'ira pas dans le sens d'un service public de meilleure qualité, plus humain, plus proche des citoyens. Au contraire, elle contribuera à éloigner les usagers et nous exposera plus rapidement à une externalisation des services publics vers des organismes privés sans garantie de confidentialité ni d'équité, je pense en particulier aux aides d'urgences délivrées aujourd'hui par les services sociaux des collectivités dont le paiement est assuré par les trésoreries.

Cette réforme s'inscrit déjà dans un contexte de disparition progressive des services publics rendus dans les territoires, conséquence directe de la réduction du nombre de fonctionnaires votée chaque année dans le projet de loi de finances.

Au regard de l'importance de la réforme engagée et de son impact dans les territoires, le calendrier de concertation envisagé aujourd'hui est intenable et ne saurait représenter un gage de réussite.

Dans ce contexte, j'insiste sur la nécessité de revoir en profondeur le projet de réorganisation des nouveaux services de finances publiques envisagés aujourd'hui en Isère en associant de manière beaucoup plus étroite les élus locaux et les parlementaires et en apportant des garanties sur les moyens qui seront accordés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette sollicitation et je reste attentif aux informations que vous serez en mesure d'apporter pour répondre aux différentes interrogations soulevées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Guillaume GONTARD
Sénateur de l'Isère

